

Transport motorisé; et Produits du bois. Le Secteur de la politique industrielle comprend la Direction générale des sciences et de la technologie, la Direction générale du conseiller de la politique industrielle et la Direction générale du design. Le Secteur de l'expansion des exportations se compose des divisions suivantes: Projets d'exportation, Financement et Aide, Grains, Services de transports et Services commerciaux, et Foires et Missions. Quant au Secteur des relations commerciales internationales, il comprend la Direction générale des relations générales, la Direction générale de la politique sur l'importation de certains produits et la Direction des permis d'exportation et d'importation. L'Administration s'occupe des Finances, du Personnel, des Services de l'information et de l'Analyse des programmes. En outre, le ministère compte huit bureaux régionaux répartis dans le Canada et le Service des délégués commerciaux, qui possède 82 bureaux dans 57 pays.

Le ministre est également comptable, devant le Parlement, de Statistique Canada et de la Société pour l'expansion des exportations. Les commissions et organismes suivants font rapport au ministre: La Commission d'aide générale de transition, le Comité consultatif des machines et de l'outillage, le Comité consultatif de l'industrie pharmaceutique, le Conseil national de l'esthétique industrielle, le Conseil canadien des normes, la Commission des textiles et du vêtement, la Commission préparatoire pour la conversion au système métrique et le Conseil consultatif du ministre.

Ministère de la Justice. Ce ministère, créé par SC 1868, chap. 39, fonctionne actuellement en vertu de la Loi sur le ministère de la Justice (SRC 1970, chap. J-2). Le ministre de la Justice est le conseiller juridique officiel du gouverneur général et le membre juridique du Conseil privé de la reine pour le Canada. Il est chargé de veiller à ce que l'administration des affaires publiques s'effectue conformément à la loi, de surveiller l'administration de la justice au Canada dans la mesure où elle ne relève pas de la compétence des provinces, de conseiller le gouvernement fédéral sur les lois et procédures des législatures provinciales et, en général, de conseiller la Couronne en toutes matières juridiques qu'elle lui soumet. Le ministre de la Justice est d'office Procureur général du Canada. A ce titre, il a le devoir de conseiller les chefs des divers ministères du gouvernement du Canada sur toutes les questions juridiques concernant leurs ministères respectifs, de rédiger et d'approuver les documents émis sous le grand sceau du Canada, et de s'occuper de tout litige pour ou contre la Couronne du chef du Canada.

Le ministre de la Justice fait rapport au Parlement au nom de la Commission de révision de l'impôt, de la Commission de réforme du droit, et il est actuellement le ministre désigné pour rendre compte de l'activité de la Commission canadienne du blé.

Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Créé en vertu des dispositions de la Loi de 1966 sur l'organisation du gouvernement, le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration fonctionne actuellement en vertu de SRC 1970, chap. M-1. Il est chargé du développement et de l'utilisation des ressources en main-d'œuvre au Canada, des services de placement et de l'immigration. Il se compose de trois secteurs d'exécution: Opérations Canada, les Divisions de la main-d'œuvre et de l'immigration et deux services de soutien, Élaboration des programmes et Administration. Opérations Canada dirige 390 Centres de Main-d'œuvre et 95 Centres d'immigration au Canada dont les activités sont soutenues et coordonnées par des bureaux régionaux situés à Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver. La Division de la main-d'œuvre du Canada s'occupe des programmes d'orientation, des programmes de formation et de mobilité de la main-d'œuvre, des services à l'employeur et des services aux travailleurs défavorisés et aux étudiants. La Division de l'immigration du Canada applique la Loi et le Règlement sur l'immigration et s'occupe de la sélection, de l'examen, du mouvement et de l'admission des immigrants au Canada ainsi que de l'exclusion ou de l'expulsion des indésirables. Le ministère administre 58 bureaux d'immigration à l'étranger. Les services de soutien du ministère comprennent la Division de la recherche et de la planification stratégique, chargée de la mise au point et de l'évaluation des programmes, et la Division de l'administration qui fournit des services financiers et de gestion ainsi que des services de personnel et d'information.

Le Conseil canadien de la main-d'œuvre et de l'immigration, la Commission d'appel de l'immigration et la Commission d'assurance-chômage sont comptables au Parlement par l'entremise du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Ministère des Postes. L'administration et le fonctionnement des Postes canadiennes, régis par la Loi sur les postes (SRC 1970, chap. P-14) et sous la direction du ministre des Postes, englobent toutes les phases de l'activité postale, la gestion du personnel, la manutention du courrier, le transport de celui-ci par terre, eau, rail ou air ainsi que la direction et le contrôle des services financiers, y compris le service des mandats-poste.

Le siège central du ministère se trouve à Ottawa et il y a des sièges régionaux à Halifax, Montréal, Toronto et Vancouver. Des bureaux de district sont aussi situés à Saint-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.B.), Québec, Montréal, Ottawa, North Bay, Toronto, London, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton et Vancouver.

Ministère du Revenu national. Depuis la Confédération jusqu'en mai 1918, des ministères distincts appliquèrent les Lois sur les douanes et sur les recettes fiscales. En 1918, ils furent fusionnés en un ministère des Douanes et du Revenu de l'intérieur et placés sous la direction d'un seul ministre. En 1921,